L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 21 JUILLET 1893.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 15 juillet:

(Suite.)

—LETTRE DE LA PAROISSE AVOYELLES:

Maintenant que nous voilà bientôt à la fin de juillet, nous pouvons donner une évaluation des récoltes de cette année. On peut compter sur une abondante récolte de cannes et de coton. Cependant, il nous faudrait un peu de pluie pour activer encore la pousse et nous assurer un abondant rendement. Ce n'est pas la chaleur qui nous manque; elle est excessive. Avec un peu d'humidité, la croissance serait prodigieuse.

Dans la région qui s'étend entre Sunset et Grand Coteau, les récoltes sont superbes.

Oakland, près de Washington, a de magnifiques champs de cannes.

Quant au maïs et au coton, ils promettent beaucoup dans cette même région.

La Rice Company Trust, de la Nouvelle-Orléans, est en train de construire un ascenseur et un entrepôt à Sunset. La même compagnie en élève un second à Opelousas, et un troisième, à Crowley. On espère que les travaux seront achevés à temps pour la récolte prochaine.

A Grand Coteau, le Collège St-Charles a de beaux champs de maïs et de coton et assez de cannes pour faire 100 boucauts de sucre.

Ce qui manque dans ces parages, c'est une bonne usine centrale. Quant au coton, les habitants du pays n'en veulent plus cultiver, cela ne rapporte plus.

Tout progresse, du côté d'Opelousas, de Whiteville, de Barbreck. Dans peu d'années, on sera étonné de l'heureuse transformation qui s'est opérée dans cette partie de la Louisiane.

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE:

L'affaire Frank Barker et Wilson Lepine contre les planteurs qui ne veulent leur accorder à aucun prix le droit de passage, a été appelée devant la Cour. L'affaire intéresse vivement tout les planteurs de notre région.

A la fin de la semaine dernière, la levée de protection de M. Richard Foret a cédé, et presque tout son champ a été inondé. Il a fallu beaucoup de temps pour refermer la crevasse et enlever l'eau qui s'était répandue sur la propriété.

Le bayou baisse lentement; mais sur la rive droite, les eaux venues des crevasses par derrière, ont de la peine à s'écouler.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 15 juillet:

Les citoyens du neuvième ward, où se trouve Slidell, voteront sur la question de licences pour la vente des liqueurs, le mardi 12 septembre.

—Nos affaires de paroisse sont véritablement brillantes. Notre trésor est plein et notre prison vide. Que peut-on désirer de plus?

Notre population d'été est, cette fois, plus nombreuse que les années précédentes, presque toutes les maisons sont louées; les hôtels regorgent de monde. Comme habitation d'été, agréable, tranquille, salubre, Covington n'a aucune rivale dans le voisinage de la Nouvelle-Orléans.

—Des centaines d'excursionnistes arrivent de la ville dans notre paroisse, tous les samedis et les mercredis, par le chemin de fer East Louisiana et le steamer New Camellia. Ils sont tous enchantés de nos paysages et de notre air pur.

—La "Southern Brick and Tile Manufacturing Co," établie sur le Tchefuncta, sous la surintendance de M. A. Delavigne, est en pleine opération et fait vingt-cinq mille briques par jour. Sous peu, la fabrique sera en état d'en débiter 100,000 par jour. La compagnie transporte ses produits à la Nouvelle-Orléans sur ses propres barges et ses propres remorqueurs. C'est un des établissements les plus considérables du Sud, en ce genre.

M. Geo. S. Strain, un de nos meilleurs fermiers, nous a fait, jeudi dernier, présent de superbes aubergines. Quelques unes avaient 18 pouces de circonférence.

L'*Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 15 juillet:

Mercredi dernier, il y a eu un meeting de la Chambre de Commerce, pour discuter la proposition faite de relier la région du haut Tèche avec le chemin de fer Southern Pacific, à la Nouvelle-Ibérie. Le succès a paru, tout d'abord, si évident, que, séance tenante, on a nommé deux comités—l'un, composé de MM. James E. Lee et Ed. Weeks, chargé de parcourir les localités de St-Martinville et Pont Breaux, pour les engager à donner leur coopération à l'entreprise; l'autre, composé de MM. E. A. Pharr, Aug. Erath et R. S. McMahon, chargé de conférer avec les administrateurs du Southern Pacific. Le premier de ces comités a reçu un très gracieux accueil à St-Martinville. On lui a cordialement promis l'assistance tant désirée.

Il en a été de même à Pont-Breaux. Après avoir achevé sa tâche, le premier comité se joindra au second et ira trouver les administrateurs du chemin de fer. Il est probable que de ce côté, les deux comités ne rencontreront aucun obstacle à leur projet. On peut considérer l'affaire comme faite.

Dans le même meeting, on a lu une lettre d'un capitaliste de la Nouvelle-Orléans adressée à M. A. Erath. Dans cette lettre, on demande à M. Erath de produire les informations nécessaires pour déterminer un homme d'affaires à fournir les capitaux voulus pour établir une usine centrale, dans cette localité. Il a été décidé que le comité chargé de conférer, à la Nouvelle-Orléans, avec les administrateurs du chemin de fer iraient trouver ce capitaliste pour s'entendre avec lui à ce sujet.

"Citoyens de la Nouvelle-Ibérie, ajoute l'*Enterprise*, c'est à nous de nous unir, de nous liguer pour centraliser ici le grand commerce de ce pays. Les localités environnantes, telles que St-Martinville et Pont Breaux, n'ont qu'à gagner au succès d'une pareille entreprise. Mais, avant tout, il nous faut une Chambre de commerce ici, comme il y en a à la Nouvelle-Orleans, à Dallas et autres centres commerciaux."

Il a été reçu depuis lors, des lettres d'Arnaudville et de Pont Breaux qui promettent la coopération cordiale des populations de ces localités.

If you feel weak and all worn out take BROWN'S IRON BITTERS

WEST END.

Mlle Reyval.

Il y avait foule, hier soir, au West End. Nous le concevons aisément. On avait annoncé non seulement un feu d'artifice — spectacle qui a toujours et infailliblement le don d'enthousiasmer le bon public, mais aussi les débuts d'une danseuse excentrique, surnommée, à juste titre, la "Reine de l'Electricité," et qui est, tout à la fois, une chanteuse—disons le mot—une étoile de cafés concerts parisiens.

Tout ce que l'on avait promis au nom de Mme Reyval, elle l'a tenu; elle dit et le geste chez elle ne dépasse jamais le but. C'est une qualité assez rare chez les chanteuses de ce genre, pour que nous la signalions au public.

Quant aux effets de lumière électrique, ils sont très réussis. Sur tout son costume sont disséminées une multitude de petites poires électriques, comme celles du système Edison. Seulement, elles sont minuscules, grosses tout au plus comme une noix, ou si l'on veut, comme une pacane, et de différentes couleurs, blanc, bleu, rouge, vert, etc. Mis en contact avec une batterie électrique, habilement dirigée, ils produisent des effets étonnants.

Ces jets sont intermittents, tantôt étincelants, tantôt pâles et jetant une lumière opaque. Non seulement ils sont intermittents et changeants, mais ils se déplacent et illuminent tantôt les jupes, tantôt la poitrine et le chapeau, car Mlle Reyval ne chante et ne danse que coiffée d'un vaste chapeau. Sur ce costume brillamment pailleté comme celui qu'elle porte, on conçoit les miroitements qu'ils produisent.

Il est fâcheux seulement que toute cette exhibition, très intéressante, ait lieu en plein air.

Il faudrait une scène à Mlle Reyval. Ses effets en seraient doublés. Nous voudrions l'entendre et la voir sur la scène du Pavillon. Elle y attirerait infailliblement la foule.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 20 Juillet 1893.—Indications: Pour la Louisiane.—Beau temps; excepté averses possibles dans la partie nord.

Température du 20 juillet 1893.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	86	27
Midi	92	30
3 P. M.	92	30
6 P. M.	86	27

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES—Eugène Jerry à Mlle Mary Marine; Patrick McGill à Mlle Joséphine Whitmore; Philip Duveney à Mlle Emily Petelhory; John Wolf à Mlle Sophia Schmitt.

NAISSANCES—Mmes Eugène Jacob, une fille; James A McQuaide, une fille; Richard Mendoza, une fille; Zacharie T. Knight, une fille; Edward C. Jollette, une fille; Luca Duda, une fille; Richard H. Fitzgerald, un garçon; Willis Matthews, un garçon.

DÉCÈS—Louis Ruan, 67 ans, 459 Nord Remparts; Léonard Antoine, 18 mois, 152 Quartier; Vve Alice Brady, 54 ans, 361 Chippewa; Mme A. B. Gomez, 60 ans, 251 1½ Dumaine; Eugène McQuirk, 6 semaines, Lafayette et Clara; Sennie Ravain, 11 ans, 18 Howard; Jacob J. Thomas, 60 ans, 50 Amélia.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Mme D. Graff à Miles M. et J. L. Bouche, un terrain borné par les rues Français, Champs Elysées, Remparts et St-Claude, $1,150.

J. B. Esnard à Thomas Pickles, deux terrains dans le 5me district, appartenant anciennement à P. Casela, 6,500.

W. Davenport à Mme M. Arlington, une portion de terre borné par les rues Laurel, Jersey, Valmont et Bellecastle, $1,000

M. C. Smith au même vendeur, deux terrains borné par les rues Peters, Camp, Magasins et Léontine, $1,300.

J. B. Homer à J. D. Seguin, un terrain borné par les rues Cadiz, Camp, Jena et Chestnut, $100.

J. Adolphe à J. J. Zollinger, un terrain borné par les rues St Denis, Amélie, St-Patrick et Foucher, $200.

F. J. Tavalora à S. Alexander, Jr, un terrain borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Villeré et Urquhart, $73.

L'Etat (B. Alexander) à A. S. Gabriel, un terrain borné par les rues Célestine, Joséphine, les avenues London et St-Bernard, $13.

N. Taylor au Orleans Levee Board, un terrain borné par les rues South, Walnut, Front et Chesnut, $100.

W. Palfrey et A. Baldwin à W. B. Duncan, Jr., une portion de terre bornée par les rues Octavie, St-Denis, St Charles et Peters, $1,600.

Mme E. A. Minkle à L. Plant, deux terrains bornés par les rues Perdido, St-Charles, Poydras et Carondelet, $6,500.

La même au même, trois terrains dans le même ilet, $20,000.

Mme A. G. Snaer à C. W. Hunger, un terrain borné par les rues Royale, Dauphine, Louisa et Clouet. $1,200.

J. J. Maher et als. au Mutual Loan and Building Company, trois terrains bornés par les rues Claiborne, Willow, Joseph et Jackson, $1,375

J. N. Wolfson à C. C. Antoine, une portion de terre bornée par les rues Tonti, Miro, Melpomène et Thalie, $90.

Mme N. Manning et al. à C. W. Weigand, un terrain borné par les rues Market, Verret, Jackson et Vallette, $400.

Le feu.—Hier soir à 6 heures 30, le feu a endommagé pour environ $150 le cottage situé à l'encoignure des rues Carondelet et Constantinople, appartenant et occupé par Martin Cousin. Le mobilier de celui-ci, qui est assuré à la Compagnie Phoenix et à l'agence Marx pour $1,800, a reçu pour environ $25 de dommages.

L'alarme a été donnée à la boîte No 15 par l'agent Miller.

Mort subite.—Mme Louisa Piett, une femme de 45 ans, employée à la fabrique de tabac de Walz, coin St Pierre et St Claude est morte subitement chez Frank Nicolich, No 174 rue St-Pierre, hier à 4 heures de l'après-midi.

Collision.—Hier, à 6 heures du soir, à l'encoignure des rues Baronne et Washington, une voiture appartenant à John Blank, qui demeure au No 58 de la rue Magasine, a fait collision avec le tramway No 53 de la ligne de la rue Dryades et l'a endommagé pour environ $35.

En route pour Baton Rouge—Le shérif Broussard, de la paroisse Lafayette, est arrivé hier à la Nouvelle-Orléans ayant sous sa garde un nommé William Forman qu'il conduit au pénitencier de Baton Rouge.

Il l'a amené à la prison de paroisse où il passera la nuit.

Agé de seulement vingt-cinq ans, le prisonnier est un des criminels les plus dangereux de Lafayette. C'est un récidiviste qui maintes et maintes fois a comparu devant les cours pour s'être trop hâtivement servi de son revolver. Il y a environ trois ans, il a tué, à Scott Station, un nommé Bergeron, et au mois de mars de l'année dernière, il traitait, à Dousson, M. J. G. Bertrand.

C'est pour ce crime qu'il a été condamné à dix-neuf ans de travaux forcés.

Il descend d'une famille de meurtriers. Son oncle Lafayette tua pendant la guerre Emilien LaGrange et un nommé Gordain, et fut tué lui-même dans la paroisse Calcasieu par Henry Johnson.

Son père O'Neil Forman fut impliqué dans de nombreuses bagarres, mais jamais il ne subit de condamnation. William est le premier de la famille qui ait rendu compte de ses crimes à la justice.

Accident.—Hier soir à 7 heures 15, Mamie Desdune, une fille de couleur, demeurant au coin des rues Toledano et Baronne, est tombée en sautant d'un train du Fort Espagnol et a eu la jambe gauche cassée par les roues des wagons. Elle a été transportée à l'Hôpital de Charité dans une voiture d'ambulance.

Baker & Peterson.—Baker et Peterson, les deux escrocs qui se faisant passer pour des hommes d'affaires avaient fait des centaines de dupes dans les paroisses de la Louisiane et les Etats du Mississippi et du Texas, ont quitté la Nouvelle-Orléans malgré une caution de $5000 qui avait été fournie pour eux par M. A. H. Jones.

On sait qu'ils se sont rendus à Montgomery, Ala.; mais ensuite on a perdu leurs traces. Comme ils avaient fait ici des détournements s'élevant à plus de $60,000, il paraîtrait qu'ils ont remboursé les $5,000 à la personne ayant fourni le cautionnement.

On pense qu'ils sont dans l'Ohio, car il y a environ un mois, deux individus ont ouvert à Gallon, près de Toledo, sous la raison sociale de J. H. Davis & Co., un établissement de farine. Ils se sont fait envoyer des produits en grande quantité par les meuniers du pays, et quand deux-ci sont venus réclamer leur argent, ils ont trouvé le magasin fermé.

Duel à coups de poings—Un concours de pugilat a eu lieu mardi soir, à 11 heures, en présence d'une vingtaine de personnes, au No 212 de la rue Poydras, chez Oscar Flourin. Il paraît que Philip Zaar, un barbier, et un jeune homme nommé Jack Keefe, ayant eu une querelle, avaient décidé d'avoir un duel avec des gants de cinq onces.

A 11 heures, Zaar ayant son frère pour témoin, et Keefe accompagné d'un de ses amis nommé Jerry Healy, sont entrés dans l'arène, les spectateurs ont pris leurs places et John McCormick, le referee a donné le signal du combat.

A la quatrième reprise, Jack Keefe se trouvant fort meurtri, et son adversaire n'ayant pas reçu une égratignure, l'honneur a été déclaré satisfait et les combattants sont rentrés chez eux. Le caporal Porteous ayant appris les faits a porté une accusation contre les personnes ayant pris part à la bataille.

Lait adultéré—M. A. P. Dupaquier, un laitier qui avait vendu du lait adultéré, a comparu hier devant le recorder Charles de La Bretonne qui l'a condamné à $25 ou 30 jours.

Il a fait appel à la cour suprême et a été remis en liberté sous $150 de caution.

Accident—M. White, qui demeure rue St-André entre Franklin et White, travaillait mercredi, à Canton, Miss., quand un revolver chargé est tombé de sa poche, et une des cartouches ayant fait explosion, il a été atteint au mollet gauche.

Il est revenu à la Nouvelle-Orléans par le train de l'Illinois Central, et après s'être fait soigner à l'Hôpital de Charité, il est retourné chez lui.

Première cour de recorder.—Joseph Schlessinger a comparu hier devant le juge Whitaker qui l'a renvoyé devant la Cour Criminelle sous caution de $1,500. Elle a été fournie par Mme Winn.

Arrestation.—Le détective Flood a arrêté hier soir, chez elle, No 164 de la rue Commune, May Wire, une femme mariée de 35 ans, qui est accusée de vol qualifié par J. P. Lonegan, demeurant à l'encoignure de l'avenue St Charles et de la rue Calhoun.

Le plaignant dit qu'il a rencontré May sur le steamer "Belle of the Coast", en revenant des Jardins Colombiens. Il est entré en conversation avec elle, et avant d'arriver au débarcadère, elle lui a emprunté une bague en diamant qu'il avait à la main.

En la quittant, quand il lui a réclamé le bijou, elle a prétendu ne pas pouvoir le retirer de son doigt et qu'elle le lui rendrait le lendemain. Hier, il s'est rendu chez elle pour le lui réclamer, et comme elle a positivement refusé de lui rendre la bague, Lanegan a porté une accusation contre elle.

Elle a été écrouée au poste de police du premier precinct où elle a été fouillée par la matrone de la police, mais le bijou n'a pas été retrouvé. May Wire a déjà été arrêtée plusieurs fois pour vols du même genre.

Le feu.—Ce matin, à 1 heure 15, un commencement d'incendie qui s'est déclaré au No 46 rue St-Pierre, a fait pour environ $50 de dommages.

L'immeuble qui est occupé comme pension de famille par M. Royers, appartient à M. Jules Ribet.

Le mobilier est assuré pour $1,350 à la Compagnie Phoenix de Londres et pour $1000 à la Compagnie Sun Mutual.

L'alarme a été donnée à la boîte No 215 mais les flammes ont été éteintes par la police avant l'arrivée des pompiers.

La famille Royers qui revenait du West End au moment où le feu a été découvert ne peut en expliquer l'origine.

—Hier soir, à 9 heures, des enfants qui jouaient avec une chandelle allumée chez D. Brown, rue Jersey près Général Taylor, ont mis le feu à une moustiquaire. Les flammes, qui ont causé pour environ $10 de dommages, ont été éteintes par les voisins.

Tentative de suicide—Hier soir à 11 h. 30, un nommé Richard Derwilhorst, qui demeure au No 209 de la rue Ste-Marie, s'est rendu au square Colisée et s'est tiré un coup de revolver au-dessous du sein gauche.

Une voiture d'ambulance a été appelée et il a été transporté à l'Hôpital de Charité où le chirurgien de service a déclaré que son état était très critique.

Arrestation de Kossman.—Le chef Gaster a reçu hier de A. Gerald chef de police de Montgomery, Ala., un télégramme par lequel celui-ci lui annonce que Kossman, le maître d'école allemand qui dernièrement avait outragé une de ses élèves, a été arrêté.

Menus faits.—Jim Harris, le hoodlum qui, il y a deux ou trois jours échappait à la police en sautant dans le fleuve et se cachant sous le quai, s'est constitué prisonnier. Il a été mis sous caution de $250.

—Hier, vers midi, Michel McNulty, un employé de la fonderie Coleman qui couplait des wagons à l'encoignure des rues Magnolia et Erato, a eu un des doigts de la main gauche écrasé entre deux tampons. Il s'est rendu à l'Hôpital de Charité et après avoir reçu les soins des étudiants, il est retourné chez lui, coin Thalie et Clara.

—A 9 heures 30, un mulet appartenant à James Trainer a été frappé d'insolation à l'angle des rues Calliope et Franklin.

—Hier matin à 4 heures 20, à l'encoignure des rues Ursulines et North Peters, Paul J. Criscioni, le collecteur du marché Français étant en état d'ivresse a fait du tapage et a insulté plusieurs personnes. L'agent Bayhi l'ayant sommé de se tenir tranquille, Criscioni s'est tourné vers lui et après l'avoir insulté l'a menacé de son revolver. Il a été arrêté et incarcéré au poste de police du troisième precinct.

For Malaria, Liver Trouble, or Indigestion, use BROWN'S IRON BITTERS

Pour le teint il n'y a rien de mieux que la Salsepareille d'Ayer. Elle donne le coloris de la santé au visage pâle et blême.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

France et Russie.

Paris, 20 juillet—On annonce que le baron Morenheim, l'ambassadeur de Russie en France, a informé officiellement le gouvernement français que la Russie soutiendrait la France sur tous les points de son conflit avec le Siam.

Cette communication a été faite mardi dernier, lorsque M. Develle, ministre des affaires étrangères, expliqua la situation de la France à l'égard du gouvernement de Siam, avant la séparation de la Chambre.

On dit de plus que la flotte russe a reçu l'ordre de se rendre dans le golfe de Siam pour soutenir les français et protéger leurs résidents à Siam.

Londres, 20 juillet—Une dépêche spéciale du *Times* de Bangcoak annonce que les déclarations faites à la Chambre des Communes par Sir Edward Grey, secrétaire aux affaires étrangères, ont produit le meilleur effet parmi les natifs et les étrangers.

La certitude que la France a l'intention de maintenir l'intégrité du territoire Siamois, a produit une réaction favorable. La même dépêche ajoute que l'action prise par les Français, dépendra l'avenir de la Grande Bretagne en ce pays.

Paris, 20 juillet—C'est le *Petit Journal* qui a publié le compte-rendu annonçant que la Russie a signifié son intention d'aider la France dans sa discussion avec le Siam, et que les navires russes sont déjà en route pour le Golfe de Siam.

La même nouvelle est publiée par le National Radical.

Une grande agitation règne à Bangkok et il est probable que le roi va quitter la capitale. Ce dernier bruit s'est répandu parmi le peuple et a causé une vive émotion.

On dit aussi que les habitants de la province de Battanbang ont fait une démonstration en faveur de la France et que des troupes ont été envoyées pour réprimer cette sédition.

Londres, 20 juillet—A la Chambre des Communes, Sir Ed. Grey, interrogé sur les événements de Siam, a fait l'historique de la question et a déclaré qu'il n'avait pas d'informations assez précises pour conclure sur cette affaire.

Il a ajouté que la seule partie de l'ultimatum français concernant l'Angleterre est celle qui a trait aux arrangements territoriaux entre la France et Siam.

Le gouvernement a renvoyé à Paris lord Dufferin pour s'expliquer sur ce point avec le gouvernement français.

Le sujet sera traité amicalement entre les deux nations.

Les demandes de la France ont été discutées à une réunion spéciale du Cabinet, à laquelle assistaient tous les ministres. A cette même séance, on a discuté et accepté des instructions pour Lord Dufferin ambassadeur d'Angleterre en France après le meeting, lord Roseberry, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a communiqué avec l'amirauté, au sujet d'ordres à donner à la flotte et au vice-amiral Fremantle, commandant de la division de la Chine.

Ces faits indiquent que tout en désirant régler la question à l'aimable avec la France, l'Angleterre n'est pas exempté de certaines inquiétudes au sujet d'éventualités possibles.

Le Sénat a adopté aujourd'hui une résolution approuvant l'attitude du gouvernement dans l'affaire de Siam.

Affaires d'Allemagne.

Berlin, 20 juillet—Herr Miquel a institué des poursuites contre le recteur Ahlwardt pour insultes au gouvernement.

Nouvelles de Londres.

Londres, 20 juillet—L'Association Anglo-Arménienne a été informée que Fasham Pasha, le gouverneur de Césarée qui a causé la torture de plusieurs prisonniers chrétiens, avait été décoré par le sultan.

La situation en Autriche.

Vienne, 20 juillet—Le journal officiel publie aujourd'hui un ordre défendant l'exportation du foin, de la paille, etc.

L'affaire de Siam.

Tientsin, 20 juillet—Le bruit s'est répandu à Tientsin que la Chine a l'intention d'aider le Siam contre la France.

Depuis de longues années le Siam paie un tribut à la Chine.

Bien que ce ne soit là que le reste d'anciennes conventions, il paraît que la Chine est déterminée à donner son appui aux Siamois.

L'intervention chinoise va apporter un intérêt imprévu au conflit franco-siamois et peut-être la France sera-t-elle obligée de modifier ses demandes.

L'insurrection au Brésil.

Valparaiso, 20 juillet—Un correspondant de Montevideo télégraphie que le navire brésilien insurgé Italia, capturé près de Maldonado, Uruguay, est arrivé à Montevideo sous la conduite du navire de guerre Général Rivera.

Le colonel Pintos et vingt insurgés avaient réussi à débarquer avant la capture de l'Italia.

Le capitaine du Général Riveira a annoncé que le navire Jupiter a eu à essuyer le feu des forts du Rio Grande pendant qu'il embarquait des recrues; son gouvernail a été brisé et trois de l'équipage ont été tués.

Poursuivi par le navire de l'Etat Camanea, il réussit à s'échapper pour tomber plus tard au pouvoir du croiseur République de Ste Catherine.

Après avoir manqué le Jupiter le Canranea attaqua sans résultat le navire insurgé Italia, capturé plus tard par un croiseur de l'Uruguay, après avoir jeté à la mer ses armes et ses munitions.

On dit que le général Saraiva est encore occupé au siége de Yaragon.

La politique du Pérou.

Lima, Pérou, 20 juillet—Le général Caracas, candidat militaire officiel à la présidence a préparé la proclamation qui doit le servir pour la campagne électorale.

Les citoyens des Etats-Unis résidant au Pérou sont irrités de ce que le croiseur Alliance a reçu l'ordre de poursuivre le Corinto. Ils pensent qu'étant donné la situation du Pérou, le navire aurait dû rester dans les eaux péruviennes.

A L'EXPOSITION.

Chicago, 20 juillet—C'était aujourd'hui le jour des Suédois.

L'habitude prise par chaque nation de choisir un jour spécial pour l'ouverture officielle de son exposition est devenue populaire et l'immense foule qui assistait à la fête Suédoise, en a fait un des plus grands succès de ce genre.

Les divers corps se sont formés en parade pour parcourir la ville et se sont ensuite rendus aux Fair Grounds en bateaux.

De nombreuses sociétés musicales, typographiques, de gymnastique, les Chevaliers de Pythias, etc., avaient tenu à être représentés à cette fête.

La procession, formée sur deux colonnes, a parcouru les diverses sections de l'Exposition, et s'est rendue au pavillon du gouvernement suédois où elle a été passée en revue par les commissaires royaux de la Suède.

De là, elle a parcouru les édifices du Canada, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Norwège, de la France, etc., jusqu'au bâtiment des pêcheries où elle s'est dispersée.

Un grand concert a suivi cette parade. Plusieurs artistes et chanteurs de renom, appartenant à l'opéra de Stockolm, sont venus à Chicago, spécialement pour cette occasion et ont recueilli les applaudissements les plus flatteurs.

La journée a été bien remplie à l'Exposition: fête musicale par les étudiants, réception pour les hommes, organisée par les dames dans le bâtiment de l'Etat de New York, ouverture de l'exposition de la république de Colombie, tout a concouru à attirer le public.

La Commission de l'Illinois organise une série d'excursions gratuites qui permettront aux commissaires étrangers de visiter cet Etat. La plupart des lignes de chemins de fer ont donné leur adhésion à ce projet. Les invités se rendront directement à Cairo et là visiteront quelques grandes cités.

Chinois dans l'embarras.

Washington, 20 juillet—Le steamer République, d'Haïti, est arrivé récemment à Portland avec un grand nombre de passagers Chinois. Soixante de ceux-ci n'ayant pu justifier de leur droit de résidence aux Etats Unis, se sont vus dans l'impossibilité de débarquer. Sur ces entrefaites, le navire fut dénoncé comme faisant la contrebande de l'opium et transportant illégalement des sujets Chinois.

Il en résulta que les propriétaires du navire l'abandonnèrent, laissant à bord les soixante Chinois. Les employés du trésor, supposant que les propriétaires avaient agi ainsi pour laisser les passagers à la charge du gouvernement, refusèrent de s'immiscer dans l'affaire et les soixante infortunés furent laissés à bord, sans nourriture et sans pouvoir débarquer.

Une protestation du ministre de Chine déclarant que ses compatriotes étaient menacés de mourir de faim, amena une consultation entre les officiers du Trésor, de l'Etat et de la Justice.

Il fut décidé officiellement que le gouvernement n'avait pas le droit d'intervenir et que les Chinois ne devaient compter que sur les bons soins des propriétaires du navire, en attendant que la justice ait statué sur l'accusation.

Cette décision a été prise pour rester dans la logique, mais heureusement on a aussi décidé que trois repas par jour seraient envoyés aux Chinois et que le gouvernement fermerait les yeux sur ce fait.

La situation au Colorado.

Denver, Col., 20 juillet—La fermeture des mines d'argent et la réduction du travail dans les mines de charbon, suites inévitables de la diminution du prix de l'argent, causent les plus graves préjudices à la classe ouvrière. A Denver seulement, plus de 10,000 ouvriers sont sans emploi.

Dans les villes environnantes plus de 20,000 personnes se trouvent dans les mêmes conditions.

La plupart viennent à Denver où ils deviendront une charge publique si la situation ne change pas.

Pour obéir à cela, les commerçants tiendront, ce soir à 6 heures, un meeting avec les représentants des lignes de l'Est afin d'obtenir que le prix du voyage à la rivière Missouri soit réduit à $5, pour cette classe d'ouvriers, le but de cette demande est de répandre ces hommes dans les districts agricoles où la main-d'oeuvre est en bonne demande.

Déjà l'Union Typographique a voté $1,000 dans le but de faciliter leur départ. Une estimation modérée porte à 15,000 le nombre des ouvriers sans emploi dans les chemins de fer, mines, maisons d'affaires, etc.

On estime à plus de $12,000,000 le total des commandes supprimées par les maisons du Colorado, Montana et du Nouveau Mexique, seulement en ce qui concerne les négociants de New York.

Bataille entre mineurs.

Weir City, Kans., 20 juillet—Un certain nombre de mineurs en grève, aidés de leurs femmes, ont attaqué les mineurs de Stripping, dans le courant de l'après-midi.

Un combat acharné s'en est suivi et on compte un grand nombre de blessés de chaque côté. Pas de tués.

EXPLOSION.

Quatre morts et un blessé.

New York, 20 juillet—Un bidon de gasoline a fait explosion dans la fabrique de J. D. Campbell, No 211 North street, Brooklyn.

L'immeuble a été complètement démoli, et des douze personnes employées dans la fabrique, quatre ont péri. Ce sont:

J. D. Campbell, Samuel K. Campbell, John Weiss, 25 ans; Jacob Weiss.

Un nommé Matthew Deering a été grièvement blessé.

Blessé par un brigand.

Corydon, Ind., 20 juillet—M. C. W. Cote, auditeur du comté de Harrison, a été blessé par un voleur qui s'était introduit dans son appartement.

On pense que M. Cote guérira de sa blessure. Le voleur est en fuite.

Mort mystérieuse.

Brazil, Ind., 20 juillet—Ce matin, Washington Salysbury, un des principaux citoyens du comté a été trouvé mort dans une des rues de Clay City. La cause de cette mort est restée inconnue.

DR PRICE'S Cream Baking Powder.
La seule Poudre de Crême de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque; Pas d'Alun.
En usage dans des millions de familles—40 années d'épreuve.

La Salsepareille d'AYER
Est supérieure à toutes les autres préparations se disant dépuratifs du sang. La première de toutes, parce que le principal ingrédient employé à sa fabrication est l'extrait véritable de la racine de salsepareille de l'*Honduras*, la variété la plus riche en propriétés médicinales.
Guérit le Catarrhe
Aussi, parce que la Bardane Jaune est cultivée expressément pour la Compagnie et est toujours fraîche et de la meilleure qualité. Avec un soin égal et judicieux, chacun des autres ingrédients est choisi et combiné. Elle est
La Médecine Supérieure
parce qu'elle est toujours la même, en apparence, goût et effet. Elle est grandement concentrée, et de petites doses seulement sont nécessaires. Elle est, en conséquence, le dépuratif du sang le plus économique qui existe. Elle rend
Guérit LES SCROFULES
les aliments nutritifs, le travail agréable, le sommeil réparateur et la vie pleine de bien-être. Elle recherche toutes les impuretés dans le système et les expulse sans faire de mal par les voies naturelles. La Salsepareille d'AYER donne à la démarche l'élasticité, et aux vieillards et aux infirmes, la santé, les nouvelles forces et la vitalité.
La Salsepareille d'AYER,
Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes. Prix $1; six flacons, $5.
Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

Un caissier de banque en prison.

Tocoma, Wis., 20 juillet—M. S. B. Dusimberre, caissier de la banque de Puyallup, arrêté pour détournement de $41,000 et mis en liberté sous caution, a été arrêté de nouveau pour une autre affaire du même genre et maintenu en prison à défaut de $15,000 de caution.

Attaqués par un nègre.

Memphis, Tenn., 20 juillet—Hier matin, Mlle Mollie McCadden, fille d'un respectable fermier des environs de Bond Station, petite ville située à 14 milles de Memphis, sur la ligne du Louisville Nashville, a failli être la victime d'un odieux attentat. Mardi matin, elle partait à cheval, accompagnée de sa soeur, pour faire une excursion. Elles avaient à peine parcouru un mille, qu'un nègre qui les avait suivies saisit la bride du cheval de Mlle Mollie et tenta de la jeter en bas de sa selle.

Mlle Mollie résista et appela à l'aide. Sa soeur qui n'était qu'à peu de distance accourut et les deux jeunes filles, pressant leurs chevaux, purent distancer leur agresseur. Elles retournèrent chez elles et prévinrent les voisins qui se mirent à la poursuite du nègre. Un individu répondant au signalement donné par les jeunes filles fut arrêté près de Raleigh Springs, mais il réussit à s'échapper.

Plusieurs bandes se sont organisées et continuent la poursuite qui pourrait se terminer par un lynch.

Testament.

Philadelphie, 20 juillet—Le testament de A. T. Drexel a été ouvert ce matin.

Drexel lègue $1,000,000 à l'hôpital Allemand de Philadelphie.

Une autre somme de $1,000,000 est consacrée à l'établissement d'un musée public dans la même ville.

Incendie.

Reynoldsville, Pe, 20 juillet—La fabrique de lainages de Reynoldsville a été détruite par le feu ce matin à 3 heures. Pertes $100,000; assurance $20,000. La fabrique était la propriété de MM. Sykes, Allis et Mourehouse.

Noyé.

New York, 20 juillet—Une dépêche d'Excelsior Springs annonce que le docteur C. W. Fraker, venu pour faire une partie de pêche, s'est noyé dans le Missouri, pendant la nuit du 10 juillet.

Huit compagnies d'assurances et diverses sociétés pour lesquelles la mort du docteur entraîne une perte de $55,000, sont dans le doute au sujet de ce décès, malgré le témoignage affirmatif de six personnes. La plus grande partie de ces assurances avaient été contractées depuis peu. Malgré les recherches, on n'a pu retrouver le corps. Quelques personnes croient à un suicide, d'autres doutent que le docteur soit mort.

Vente du Manhattan Club.

New York, 20 juillet—L'édifice princier qui fut autrefois le Manhattan Athletic Club, vient d'être vendu aux enchères. Il a été acheté par le banquier Adrien Iselton au prix de $456,000.

Blessé.

St-Louis, 20 juillet—Ce matin, vers 7 heures 30, le jockey Robert Oswald entraînait un cheval à South Park. L'animal tomba et entraîna dans sa chute Oswald, qui est mort de lésions internes occasionnées par cet accident.

Le Rénovateur des cheveux de Hall est le plus facile à appliquer, il est aussi le plus propre par les préparations rivales.

Un jeune romancier réaliste se félicite de son dernier succès:

—Mon ouvrage a été traduit en anglais, en allemand, en espagnol, en italien et...... en correctionnelle!

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Myrtile Joseph Piron et de Philomène Pavageau, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,652—Division —. Attendu que Emile Duseuau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Myrtil J. Piron et Philomène Pavageau, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 juil—20 25 29

Succession de Mary Wirth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,649.—Division C.—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Wirth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 juil—20 25 29.

Succession de Peter Lulis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,864—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par S. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 juil—20 25 29

Succession de James S. Carages.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,248—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter M. Brier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20.

Succession de Mme Elizabeth Brannfels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,960—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jacob Stock, tuteur datif et comme tel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 juil—19 23 28

Succession de Joseph Magioni.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,587—Division B.—Attendu que Philip Power a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Joseph Magioni, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
Le No 5........Midi	Le No 6........1 heure
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc.9:05 am	No 4 Fast Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:15pm	No 8 Coast Acc.3 35 pm
No 5 Fast Mail.7:20pm	No 2 Lim. Ex 7.50 pm
Exc. dimanche et mercredi.....9:35pm	Exc. dimanche et mercredi.......7:55am
ILLINOIS CENTRAL.	
Passenger.......6:55pm	Passenger........7:00am
Chica.St.L.mail.8:30am	Chic.St.L mail. 6 00pm
Chic. limited....7:25pm	Chic.limited...11:30am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54. Cal. Ex..7:00pm	No 53. Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:05am	No 51. Hot Springs & St-Louis Ex...8:20pm
Local......10:05am	Local........3:30pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio....7:05pm	California Ex...9:30am
California Ex. 10:55am	San Antonio....5:20pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited 10:30 am	No 2 Limited.. 7:50pm
No 3 Fast Line.7:25 am	No 4 Fast Line.12:15am
EAST LOUISIANA RAILROAD. Dimanche et mercredi.	
No 9.........7:15 pm	No 10........7:30 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7........8:25 am	No 8.........4:05 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache...9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
........4:15 pm	........5:00pm
Shell Beach....2:40pm	Shell Beach...10:00am
Dimanche.	
Pte la-Hache...9:20 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..7:15am
Shell Beach....9:40 am	Pte la Hache & Shell Beach..4:40pm
Shell Beach & Pte la-Hache. 7:00pm	Shell Beach....5:00am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R. Tous les jours.	
Alger......10:00 am	Alger.......4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche.	
Alger......6:05 pm	Alger.......8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger......6:40 pm	Alger.......8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

Forecast of Atlantic weather for July.—Generally fair weather with moderate to fresh winds. Occasional moderate gales north of the 40th parallel. Beginning of the West Indian hurricane season during the latter part of the month. Frequent fog, as shown, from lon. 40° W. across the Grand Banks to the Nova Scotian and New England coasts. Icebergs in the vicinity of Belle Isle and to the eastward of Newfoundland; but few, if any, icebergs south of the 45th parallel.

Dangerous Obstructions to Navigation Along the Coast.

Sandy Hook Lightship, West, 10 miles: Spar one foot out of water apparently attached to a sunken wreck. June 21.

Cape Henry Light, West, 10 miles: Foundered schooner John Holland, in 7 fathoms. June 21.

Bodie Island Light, NW. by W., 6 1/2 miles: Sunken schooner, one mast showing. June 19.

Lat. 34° 41', lon. 75° 51', or about 37 miles SW. by S. from Cape Hatteras light, in 20 fathoms: A broken mast about 15 feet out of water possibly attached to a sunken wreck. Last seen June 11. Reported sixteen times since Jan. 5.

Cape Fear Bar, N. by W. 6 miles: Upright spar in 8 fathoms, apparently attached to a sunken wreck. June 27.

Sunken Wreck Torpedoed.

The U. S. S. "Dolphin," Lieut. Buckingham, U. S. N. in command, made an attempt on June 7 to blow up the sunken schooner Robert Morgan 12 miles E N E 1/2 E. from Winter Quarter Shoal Light ship. Her masts remain attached by their wire rigging and serve as spar buoys to mark the wreck.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 21 JUILLET 1893.
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m
Haut du fleuve—STELLA WILDS, à 12 m
Mandeville—NEW CAMELIA, trains de 4 p m

SAMEDI, 22 JUILLET 1893
Rivière Rouge—HALLETTE, à 5 p m
Mandeville—NEW CAMELIA, trains de 4 p m

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 20 JUILLET 1893.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship ang Lizzie, Dunkle, Rotterdam, via Newport News, Va.
Steamship am Foxhall, Leslie Port Limon Costa Rica.
Steamship am Wm G Hewes, Morgan, Bluefields
Steamship am Morgan City, Olds Havane
Steamship Breakwater McFarlane, Livingston, via Belize et Puerto Cortez.
Steamship alle Ascania, Shretter, Hambourg
Steamship ang Salopia, Sanderson, Dunkerque, via Newport News Va.
Steamship norv Jarl, Hellissen, Bocas del Toro.

ARRIVÉS.

Steamship ang Brookside, Dabner, Anvers, (précédemment rapporté à la Quarantaine.)

BATEAUX A VAPEUR.

Josie W. Cooley, Mezros.
Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.

EXPORTATIONS

ROTTERDAM, VIA NEWPORT NEWS—par steamship Lizzie—17,076 boisseaux maïs en grenier 11,046 sacs farine graine coton
DUNKERQUE—par steamship Salopia—120,000 boisseaux blé en grenier 5000 sacs à grain

Arrivages de produits.

MONROE—par steamer Josie W—71 balles coton 169 sacs graine coton
BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—1 balle coton

Reçu par les chemins de fer:

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—880 balles coton
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR. 185 balles coton
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR 386 balles coton

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom.	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Agnes	Bluefields	1er dist. 14
Aransas	Havane	Alger
Albert Dumois	Truxillo	Alger
Ascania	Hambourg	1er dist. 21
Breakwater	Belize	3e dist. 30
Brookside	U K or Continent	4e dist. 44
Darien	Liverpool	rue 5e
El Norte	New York	Alger
Foxhall	Port Limon	1er dist. 15
Gussie	Bluefields	Alger
Goldworth	En réparation	3e dist. 35
Hudson	New York	2e dist. 8
Havre	Havre	Southport
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 20
Lizzie	Rotterdam	rue 4e
Morgan	Bluefields	Alger
Morgan City	Havane	Alger
Martin Saenz	Barcelone	4e dist. 43
Navarro	Liverpool et Havre	Southport
Professor Morse	Honduras	1er dist. 15
Rover	Ceiba	1er dist. 14
Salopia	U K or Continent	Elevator
Texan	Liverpool	4e dist. 40
Violante	En réparation	1er dist. 35
Wanderer	Puerto Cortez	3e dist. 30
Wm Cliff	Liverpool	1er dist. 36
Wm G. Hewes	....	Alger
NAVIRES.		
Annie M Smull	Apalachecola	4e dist. 41
Elvira	Brême	rue 1re
J D Bischoff	Brême	4e dist. 47
Magdalene	Brême	4e dist. 45
Susanna	Brême	4e dist. 49
BARQUES.		
Padosa	Portugal	rue 7e
Wandering Jew	......	1er dist. 14
GOELETTES.		
Carrie E Look	New York	2e dist. 7
L N Dantzler	......	de dist
Santo Oteri	Utilla	1er dist. 14
Sarah A Fuller	......	1er dist. 36

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship El Sol, Mason........parti 15 juil
Steamship New Orleans, Betts.......parti 15 juil
Steamship El Monte, Parker.........parti 12 juil
LIVERPOOL.
Steamship Inventor, Black..........parti 13 juil
Steamship Counsellor, ——.........parti 15 juil
Steamship Floridian, King..........parti 29 juin
Steamship Traveller, Ball..........parti 1er juil
Steamship Vesta, Brown.............parti 14 juin
Steamship Governor, Shaw...........parti 15 juin
Steamship Yucatan, Edwards.........parti 5 ju.
SWANSEA
Steamship Tynehead, ——.....parti 29 juin
RIO DE JANEIRO
Steamship Lassell, Coombes......parti 29 juin
HAMBOURG.
Steamship City, White............parti 3 juil
Steamship Donau, Siegel..........parti 15 juin
MAURITIUS.
Navire Indian Empire Baillie.......parti 18 avril
BORDEAUX.
Steamship Marseille, Gaudillion.....parti 26 juin
BARRY.
Steamship Donau, Siegel............parti 22 juin
SANTOS.
Barque Secola, Trindade............partie 16 juin
FU CHAL.
Steamship John Bright, ——.........parti 6 juil
SHIELDS, ANG.
Steamship City, Whyte..............parti 7 juil
TAMPICO.
Steamship Professor, Buddle........parti 13 juil
TENERIFFE.
Steamship Wave, ——..........parti 13 juil

AVIS AUX CRÉANCIERS

Henry Germann vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,201—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 juil—21 25 30

John B. Cassanova vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,226—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 juil—21 25 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,629, Division B.—John H. Frerichs vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John H. Frerichs, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville commençant samedi, 19 août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit John H. Frerichs soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 juil—3 fan 19 août

Haynes & Rogers vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 908—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par James T. Hayden, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,419.—Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, E et du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville son agent spécial reconnu, et avocat de la fac, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, tout et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRETÉ, Député Greffier.
Nouvelle Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 fev 30

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39 541—Division D—F. R. Matthews & Co., vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de F. R. Matthews & Co. et F. R. Matthews et F. W. Matthews, les membres individuels de la dite raison commerciale, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. M. Gurley, Esq., notaire, en son bureau, No 7 rue du Camp en cette ville le mardi [illegible] août 1893 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur leur décharge et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que W. C. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle Orléans, 5 juillet 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 juil—3 f au 8 août

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39 405, Division C.—Samuel Meyers vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Samuel Meyers soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm Ardill, Esq., notaire public en cette ville, en son bureau, No 158 rue de la Commune, commençant MARDI, 25 juillet, 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre le dit pétitionnaire soient suspendues et que F. N. Butler, Jr, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle Orléans, 17 juin 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 juin—3f au 25 juil

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

No 12 205.—John P. Ritchie vs Célestin J. Bernard et Francis X. Bernard.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, à la porte de la Cour Civile de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans, le JEUDI, troisième jour d'août 1893, à midi, payable comptant avec le bénéfice d'une estimation, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Aline et Delachaise, désignés par les numéros [illegible], le tout selon un plan fait par Edgar Pilié, arpenteur de la ville, le 19 avril 1890, annexé à un acte déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire, le 19 juin 1890, et mesurant, mesure américaine, conformément au dit plan chacun trente trois pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas, et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-cinq pieds.

2° Six certains lots de terre situés dans le même District que la propriété ci-dessus décrite, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Annonciation et Aline, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6; les dits 6 lots mesurent conformément au dit plan annexé à un acte de vente de R. Pochelu à Jacob Zemmer, passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 6 novembre 1884, comme suit.

Le lot No 1 mesure 44 pieds 1 pouce et 7 lignes, sur une ligne parallèle s'étendant rue Tchoupitoulas, 21 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, 155 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Delachaise, le divisant du lot No 1, et 143 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le côté opposé le plus près de la rue Aline, qui le divise du lot No 2.

Le lot No 2 touche au lot No 1, et mesure 32 pieds 7 pouces sur une ligne s'étendant parallèle à la rue Tchoupitoulas, 61 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, 143 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 1, et 136 pieds 8 pouces en profondeur sur la ligne qui le divise du lot adjacent No 3; le lot No 6 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Aline, 31 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, par 156 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, et 153 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Annonciation, et est contiguë aux dits terrains Nos 1 et 2, et les terrains adjacents 3, 4 et 5 à l'arrière.

Le terrain No 3 mesure 32 pieds, 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement avec la rue Tchoupitoulas; 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; 130 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du terrain adjacent. Le terrain No 2, mesure 129 pieds, 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la séparant du terrain No 4. Le terrain No 4 mesure 32 pieds 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas; 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; 129 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 3; 122 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 5; et le terrain No 5 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Aline, et mesure 32 pieds 7 lignes sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas; 31 pieds 3 pouces de profondeur à l'arrière; 122 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du dit terrain No 4, et 115 pieds 3 pouces de profondeur et de façade rue Aline.

Les six terrains ci dessus décrits furent acquis par lesdits C. J. et F. X. Bernard, comme suit: les terrains 1, 2 et 6, acquis de Raymond Pochelu le 31me jour du mois d'août 1885, par acte pardevant J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 121, folio 752. Les terrains 3, 4 et 5, acquis dudit Raymond Pochelu, le 20me jour d'octobre 1885, par acte passé pardevant ledit J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 123, folio 554.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1893.
juil—2 9 16 23—3 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Je certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Fentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zeogel, un notaire en cette ville, et que H. Meunier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme telles leurs soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.
ONOFRÉ TRIAY, Député-Greffier.
9 juil—9 21—août 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée du Second District.

Mme Louisa M. Folger, Veuve de Jessie S. Flower, vs. Lionel Adams—No 38,626.

Charles M. Hero vs. Fabiola Collens et als—No 38,655.—Division A.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias dans la première affaire, et aussi en vertu d'un jugement rendu le 30 juin 1893, et signé le 3 juillet 1893, dans la seconde affaire ci dessus mentionnée; aussi en vertu d'un ordre en date du 10 juillet 1893, dans ladite seconde affaire signé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, actuellement en congé à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, en quelque sorte faisant partie, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Marais et Villeré, laquelle dite portion de terre comprend plusieur terrains Nos 4 et 5 sur un plan d'Arthur De Armas, voyer, en date du 16 décembre 1879, et annexé pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire en cette ville, le 17 janvier 1880; ladite portion de terre commence à une distance de soixante seize pieds, huit pouces et six lignes un cinquième du coin des rues Villeré et Dumaine, et mesure cinquante-un pieds un et six et quatre cinquièmes de lignes de façade sur ladite rue Dumaine, la même largeur à l'arrière, sur cent vingt sept pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Villeré, et cent vingt-sept pieds un pouce et cinq lignes de profondeur du côté opposé; le tout conformément au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 38 626.
Condition—Comptant sur les lieux
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Réservoirs en fer, Vats, Pompes, etc.

Samuel Brooks vs Armbruster Oil Refining Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,136.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 juillet 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local coin nord-ouest des rues Céleste et South Peters—

Un fort lot de réservoirs en fer de diverses grandeurs, vats en fer, pompes, drills, arbres de couche, poulies, hangings, appareil pour tuyaux cana d'huile, etc., et 25 sacs powder earth.

Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juil—12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de Propriétés de valeur dans les Deuxième et Premier Districts.

Portant les numéros municipaux 138, 140, 142, 144 et 146 rue St-Pierre,

Et

76, 78, 80 et 82 rue Dryades,

Ainsi que

230 rue Gravier.

Donnant de bons revenus.

Toutes faciles à louer en tout temps à de bons prix.

Dans l'affaire de

A. Rochereau vs la Succession de J. N. Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 39 1[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 2 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Trois terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations**, qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Pierre, Bourgogne, Toulouse et Remparts désignés par les lettres A, B et C sur un plan d'Edgard Pilié, voyer, en date du 16 décembre 1889, annexé à un inventaire, de la succession de Jacques N. Lafargue, fait par G. C. Preot, notaire, le 1er avril 1893. Ces terrains mesurent comme suit:

Terrain A, trente huit pieds 2 pouces et 6 lignes de façade rue St Pierre sur une première profondeur du côté de la rue des Remparts de quatre vingt quinze pieds, deux pouces et quatre lignes, de là, il s'élargit de huit pouces et deux lignes et a une seconde profondeur de quatre-vingt dix-neuf pieds six pouces et six lignes, et de l'autre côté le plus proche de la rue Bourgogne une profondeur de cent quatre-vingt quatorze pieds, neuf pouces et deux lignes et une largeur, à l'arrière de trente-huit pieds onze pouces et deux lignes. Ledit terrain A est formé du terrain cinq entier, sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 20 octobre 1820, annexé à un acte de H. Lavergne, ancien notaire, en date du 16 décembre 1820, et d'une partie du terrain No 4 sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 13 octobre 1821, annexé à un acte de H. Lavergne, ancien notaire, en date du 24 octobre 1821.

Les améliorations sur ledit terrain A sont désignées par les numéros 144 et 146 rue St-Pierre.

Le terrain B mesure trente-deux pieds, sept pouces et sept lignes de façade rue St-Pierre sur cent quatre vingt-quatorze pieds, neuf pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Ledit terrain B est formé du reste du terrain 4 dans le plan ci-dessus mentionné de Joseph Pilié, le 13 octobre 1821. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No 142 rue St-Pierre.

Le terrain C mesure trente-sept pieds quatre pouces et cinq lignes de façade rue St Pierre sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds sept pouces et six lignes, et est formé du terrain No 3 entier sur le plan ci-dessus mentionné de Joseph Pilié, le 13 octobre 1821. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les numéros 138 et 140 rue St Pierre. Ces terrains A, B et C furent acquis par J. N. Lafargue, par achat à une vente du shérif dans l'affaire J. N. Lafargue vs E. D. Marmiche, No 2 094 de la Cour civile de District, paroisse d'Orléans, ainsi qu'il appert d'un acte du shérif, en date du 6 juillet 1891, enregistré au bureau du greffier, livre 129, et enregistré au bureau des transferts, livre 114 folio 516.

2° **Quatre terrains avec les bâtisses et améliorations** qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Dryades, Perdido et Rampart, désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 16 décembre 1889, annexé à un inventaire de la succession de J. N. Lafargue, fait par G. C. Preot, notaire, le 1er avril 1893, et mesurant comme suit:

Le terrain A forme le coin des rues Gravier et Dryades et mesure quarante sept pieds de face rue Gravier, trente-quatre pieds sept pouces et quatre lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur du côté de la rue Perdido de trente-trois pieds trois pouces, de là dit terrain s'élargit de huit pieds dix pouces sur la ligne s'étendant vers la rue Perdido, et de là une seconde profondeur de seize pieds deux pouces à l'arrière ou l'autre côté vers la rue des Remparts sur laquelle le dit terrain mesure quarante-cinq pieds six pouces et deux lignes. Les améliorations sont désignées par le numéro 76 rue Dryades.

Le terrain B mesure vingt-et-un pieds quatre lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur du coté de la rue Gravier de trente trois pieds trois pouces; de là le terrain se rétrécit de cinq pieds dix pouces; et de là une seconde profondeur de seize pieds deux pouces, et de l'autre côté vers la rue Perdido, le long d'une allée commune, deux pieds cinq pouces de largeur à l'usage desdits terrains B et C. Ledit terrain a une profondeur de trente-trois pieds, de là il s'élargit de deux pieds cinq pouces et a une profondeur additionnelle de dix huit pieds à l'arrière. Les améliorations sur ledit terrain sont désignées par le No 78 rue Dryades.

Le terrain C mesure quarante-cinq pieds trois pouces et cinq lignes de façade rue Dryades; quarante quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds deux pouces du côté de la rue Perdido, et cinquante-un pieds de l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain sont désignées par les Nos 80 et 82 rue Dryades.

Le terrain D mesure vingt-trois pieds, 6 pouces de façade rue Gravier, vingt-sept pieds, un pouce de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent sept pieds, trois pouces et deux lignes du côté de la rue Dryades; et cent huit pieds, onze pouces et six lignes de l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain sont désignées par le numéro 230 rue Gravier.

Ledit terrain A est formé de la partie supérieure des terrains 8 et 9, le terrain B de la partie supérieure des terrains 8 et 9; le terrain C de la partie inférieure des terrains 8 et 9 et de la partie supérieure d'une allée commune de quatre pieds; et le terrain D du terrain 10 en entier et de la partie inférieure de ladite allée commune.

Lesquels dits terrains 8, 9 et 10 furent acquis par J. N. Lafargue à une vente du shérif dans l'affaire de J. N. Lafargue vs E. G. Marmiche, No 10,889 de l'ancienne Sixième Cour de District, ainsi qu'il appert du titre du shérif en date du 19 août 1880, enregistré dans le bureau du greffier de la Cour Civile de District, registre 1, folio 64, et enregistré dans le C. O. B. K. 112, folio 693.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 12 19 26—août 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Sixième District.

Formant l'encoignure des rues Constance et Général Taylor.

Dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Peniston et Magazine.

J. F. Mire vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,878.—En vertu d'un writ de fieri facias contre E. C. Kenny, syndic des créanciers de J. F. Mire, et les mineurs Jeanne Iola, Jerome Fernand, Ophélia Louisa et Marie Odile Mire, et en faveur du Mutual Building and Homestead Association, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI 26 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant en quelque manière que ce soit, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Général Taylor, Peniston et Magazine, lequel est désigné comme le No onze de l'ilet No dix et mesure trente deux pieds dix pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent quinze pieds et face à la rue Général Taylor, formant l'encoignure des dites rues.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—28 24 30 juil 6 13 20 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée dans le Quatrième district, formant l'encoignure des rues Camp et Septième.

Dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Huitième et Magazine.

H. Charles Fourton vs P. A. Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,470.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant en quelque ce soit, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 151 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Magazine; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, sur un plan déposé au bureau de John F. Coffey, ex-notaire en cette ville, comme plan No 1 et mesure comme suit: le lot No 22 forme l'encoignure des rues Septième et Camp. Le lot No 21 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles, et vingt cinq pieds cinq pouces et une ligne de large dans le fond.

Le lot No 22 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent neuf pieds neuf pouces, la même profondeur sur la ligne de côté du lot 21 et vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de large dans le fond, le tout s'accordant au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant sur les lieux
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juil—14 21 28—août 4 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur dans le Troisième District.

Veuve Penelope L. Stone vs Charles B. Slack.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39 358—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles, au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 2 août 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, les voies, privilèges y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Louisa, Piété et Chartres. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Peters et Louisa, et mesure quatre vingt dix huit pieds et onze pouces, plus ou moins de face à la dite rue Peters sur cent trente-six pieds et six pouces, plus ou moins, de profondeur, et face à la rue Louisa.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 2.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de lots de terre de valeur dans le deuxième district.

Edmund J. Hart vs S. L. Langdon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,611—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 26 juillet 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Onze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, ses droits, privilèges, coutumes, voies, servitudes y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, David et Solomon, et désignés par les numéros un, deux, trois, cinq, dix neuf, vingt, vingt-et-un, vingt deux, vingt-quatre, vingt cinq et vingt six d'après un plan annexé à un acte de vente de la dite propriété de Jacob Olt passé par devant E. Barnett notaire, en cette ville, le 7 juin 1867. Les lots Nos un, deux et trois mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, le lot No un formant l'encoignure des rues du Canal et David; le lot No cinq mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, les lots Nos dix neuf et vingt mesurent chacun trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles; les lots Nos vingt et un et vingt-deux mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, les lots Nos vingt quatre, vingt cinq et vingt six mesurent chacun trente-quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue David sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds 10 pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 juin—23 24 30—juillet 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Vente du Shérif pour effectuer un partage d'une propriété de valeur dans le Sixième District.

John Maher vs. Mary Linden, femme de Jacob Haag.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39 854—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1893 et signé le 28 juin 1893 et d'un ordre additionnel daté le 6 juillet 1893 les deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 9 août 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre avec améliorations, etc. qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 152 borné par les rues Peniston, Jersey ou Annonciation, Général Taylor et Laurel, désignés comme lots 14, 15, 16 et 17, sur un plan du Faubourg St Joseph, déposé dans les archives de feu James Graham, notaire public, comme plan No 140. Les dit lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Nos 14, 15 et 16 chacun vingt-neuf pieds [illegible] de face à la rue Annonciation (ou Jersey) sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles; et le lot No 17 forme l'encoignure des rues Annonciation (ou Jersey) et Général Taylor, et mesure [illegible] de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles à la rue Général Taylor.

Termes et conditions.—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la dite propriété et toutes les autres clauses de garantie usuelles, et l'acquéreur assumera au-dessus de son enchère les taxes de ville et d'état pour l'année 1893, et assurera la propriété achetée pour un montant égal à la portion de crédit du prix d'achat et transférera la police d'assurance au vendeur.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 14 21 28—août 4 9

STATEMENT OF
THE MUTUAL LIFE INSURANCE
COMPANY OF NEW YORK
RICHARD A. McCURDY, PRESIDENT.
For the year ending December 31, 1892

Assets - $175,084,156 61

Reserve for Policies (American Table 4 Per Cent.)	$159,181,067 00
Miscellaneous Liabilities	734,855 67
Surplus	15,168,233 94
Income	
Premiums	$32,047,765 21
Interest, Rents, &c.	8,191,099 90
	$40,238,865 24
Disbursements	
To Policy-Holders	$19,386,532 46
For Expenses and Taxes	7,419,611 08
	$26,806,143 54
The Assets are Invested as follows:	
United States Bonds and other Securities	$65,820,434 89
Loans on Bond and Mortgage, first lien	69,348,092 54
Loans on Stocks and Bonds	10,394,597 50
Real Estate	15,638,884 26
Cash in Banks and Trust Companies	7,806,672 55
Accrued Interest, Deferred Premiums, &c.	6,075,474 87
	$175,084,156 61
Insurance and Annuities	
Insurance Assumed and Renewed	$654,909,566 00
Insurance in Force	745,780,083 00
Annuities in Force	352,036 01
Increase in Annuities	$82,782 98
Increase in Payments to Policy-Holders	630,820 60
Increase in Receipts	2,604,130 71
Increase in Surplus	3,137,266 78
Increase in Assets	15,577,017 93
Increase in Insurance Assumed and Renewed	47,737,765 00
Increase in Insurance in Force	50,295,925 00

NOTE—In accordance with the intention of the Management as announced in November, 1891, to limit the amount of new insurance actually issued and paid for in the accounts of the year 1892, to One Hundred Million Dollars, the amount of insurance in force as above stated includes the amount of such voluntary limit with but a slight increase unavoidable in closing the December accounts.

I have carefully examined the foregoing Statement and find the same to be correct
A. N. WATERHOUSE, Auditor

From the Surplus a dividend will be apportioned as usual

THE NEW ORLEANS BEE
(*L'Abeille de la Nouvelle-Orléans*).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.